

Mystification pour les uns, projet révolutionnaire pour les autres

L'APPROPRIATION COLLECTIVE DE L'AUTOFINANCEMENT

Peut-elle conduire à une démocratisation de l'économie ?

« Un mal qui répand la terreur » parmi les milieux patronaux vient d'apparaître avec le « petit plan » Debré de février : c'est l'intention du gouvernement d'appliquer l'article 33 de la loi du 12 juillet — dit « amendement Vallon » — sur l'appropriation par les salariés d'une partie de l'autofinancement des entreprises. A entendre certains, se cacheraient derrière ce vocabulaire juridique-économique la révolution sociale la plus importante imaginée depuis un siècle ; les « gaullistes de gauche » (dont MM. Vallon et Capitant sont les chefs de file) ont effectivement réussi à convaincre certains patrons que leur système « pancapitaliste » allait permettre aux travailleurs de prendre en vingt-cinq ans le contrôle des entreprises financières.

D'autres, au contraire, pensent qu'il s'agit là d'une nouvelle apparition du serpent de mer — aussi vieux que le gaullisme — de l'association capital-travail ; ils n'en attendent donc qu'un peu de vent destiné à « gauchiser » la réputation de l'U.N.R. dans l'opinion. Qu'en est-il exactement ? Et à quelles conditions peut-on penser qu'une appropriation collective de l'autofinancement changerait grand-chose à notre société ?

Il n'est peut-être pas superflu de commencer par un petit rappel de vocabulaire. L'autofinancement, c'est la partie de ses bénéfices que l'entreprise décide de consacrer à améliorer et à étendre son équipement, au lieu de le distribuer à ses actionnaires.

L'autofinancement *brut* (comprenant alors les amortissements, c'est-à-dire les sommes que l'entreprise met chaque année de côté pour renouveler son matériel qui s'use) ou *net* (comprenant alors les seuls bénéfices consacrés à la seule extension de la firme, à l'exclusion des amortissements). Juridiquement, les sommes consacrées à l'autofinancement peuvent apparaître au bilan de l'entreprise soit sous forme d'augmentation du capital de la firme (par création d'actions nouvelles, s'il s'agit d'une société), soit par accumulation des réserves (qui, au bout d'un certain temps, seront incorporées au

capital).

Qu'est-ce qu'on entend donc par « appropriation collective de l'autofinancement » ? Le fait que les titres de propriété (actions nouvelles ou augmentation de valeur des actions anciennes) correspondant à ces profits réinvestis par la firme soient répartis non plus seulement entre les propriétaires de la firme, comme c'est la règle dans le capitalisme), mais entre ceux-ci (la famille propriétaire ou les actionnaires) et les salariés de l'entreprise. Par exemple, si une entreprise consacre cent millions de ses profits à s'étendre, les actionnaires en reçoivent la propriété en partie et les salariés la propriété pour le reste.

Telle est l'idée. La justification est simple : si l'entreprise a fait des profits, c'est non pas seulement en utilisant intelligemment le capital apporté par ses actionnaires, mais aussi grâce au

travail et à l'ingéniosité de ses salariés. Le partage du profit n'est que justice ; s'il y a discussion, ce sera sur les modalités, non sur le principe de partage.

Le problème est-il ainsi bien posé ? Est-ce de la sorte que le pose le gouvernement ? Qu'ont à dire à ce sujet les citoyens qui préfèrent l'optique socialiste de la société à l'optique capitaliste... ou « pancapitaliste », comme disent maintenant MM. Vallon et Capitant ? Voyons ces divers aspects en commençant par le plus actuel : les intentions du gouvernement.



C'est nous qui payons leur autofinancement

Les intentions gouvernementales

Pour autant qu'on le sache, la majorité gaulliste est fort ennuyée du « cadeau empoisonné » que lui a fait Vallon lors du débat sur la loi de juillet dernier. Certes, il fallait bien paraître accorder une petite compensation aux travailleurs, alors qu'on venait de voter quelque chose comme 100 milliards d'anciens francs d'exonérations fiscales par an, au profit des sociétés et de leurs actionnaires ; l'amendement Vallon joua ce rôle-là. Mais maintenant la majorité se demande comment appliquer cet article 33 qui lui fait obligation de « déposer avant le 1^{er} mai un projet de loi définissant les modalités selon lesquelles seront reconnus et garantis les droits des salariés sur l'accroissement des valeurs d'actif des entreprises dû à l'autofinancement ».

M. Debré a annoncé qu'il allait nommer une commission de « sages » chargée de faire un

rapport dans les deux mois. Et l'on susurre déjà que ce rapport proposerait de renvoyer à plus tard — après les élections ? — le dépôt du projet de loi en raison de la grande complexité du problème.

La seule chose qui soit assurée pour l'instant, concernant les intentions gouvernementales, est l'esprit dans lequel les « sages » devront travailler. Ils devront, précise un communiqué officiel, laisser « à la disposition de l'entreprise pour ses investissements » la partie de l'autofinancement accordée à ses salariés, ils devront aussi faire en sorte que la capacité nationale de financement des investissements ne soit pas affectée ; moyennant quoi, ils pourront confier « à une instance extérieure à l'entreprise » la gestion des fonds d'autofinancement accordée aux salariés.

Autant dire que le projet gouvernemental n'a aucune chance d'intéresser vraiment les syndicalistes et les socialistes.

Sept motifs de méfiance

Les réticences de ces milieux sont, en effet, considérables à l'égard de toute formule d'appropriation collective de l'autofinancement qui pourrait rappeler la fameuse association capital-travail chère au gaullisme. Pour simplifier, disons que cette attitude réservée se fonde sur trois motifs principaux :

1 *La crainte d'une mystification*, la promesse d'une distribution d'actions gratuites par l'entreprise pouvant conduire les salariés à revendiquer moins de hausses de salaires. Il y aurait assurément marché de dupes si les salariés obtenaient une somme moindre en actions gratuites qu'en salaires supplémentaires.

2 *La crainte aussi d'affaiblir la conscience de classe des travailleurs*, en faisant d'eux des « capitalistes populaires », selon la formule utilisée en Allemagne. Pour que les salariés gardent ou acquièrent une hostilité au capitalisme et à ses injustices, il faut qu'ils n'en soient pas complices, par le biais de l'actionnariat.

3 *La crainte, enfin, d'attacher (juridiquement et psychologiquement) les salariés à l'entreprise* qui les emploie, au risque de réduire leur chance d'obtenir ailleurs de meilleurs salaires ou de diminuer leur sentiment de solidarité avec les travailleurs des autres firmes.

A ces arguments de fond bien connus et de caractère général, s'ajoutent quatre motifs particuliers à notre sujet, qui concernent notamment l'orientation que prend actuellement le gouvernement :

1 Laisser à la disposition de l'entreprise les fonds d'autofinancement accordés à ses salariés, c'est *n'accorder à ceux-ci qu'un droit diminué* : celui de toucher le revenu du capital qui

leur est attribué, mais non de disposer de ce capital (par principe maintenu à la disposition de la firme), il s'agit donc en fait du simple octroi d'un supplément de revenus, de très faible importance.

2 Laisser chaque entreprise distribuer à sa guise et en fonction de ses profits une fraction d'autofinancement, c'est *aggraver les inégalités entre salariés*. Les travailleurs des secteurs à forts profits bénéficieront de fruits qui résultent souvent autant d'une situation privilégiée sur le marché (monopoles ou oligopoles : pétrole, chimie, construction électrique...) que d'une forte productivité. A l'inverse, les travailleurs des secteurs très concurrentiels (électro-ménagers), en déclin (textiles) ou nationalisés n'auront droit qu'à très peu de chose ou même à rien. Si participation il y a, ce sera une participation à l'inégalité !

3 Partager l'autofinancement dans le cadre de l'entreprise, c'est *oublier qu'une partie de ce profit est due à l'effort de la collectivité tout entière*, celui des contribuables qui financent l'infrastructure de l'entreprise, celui aussi des consommateurs sur le dos de qui se réalise une partie des profits.

4 Refuser aux salariés le droit de disposer de la petite fraction du capital qu'on leur accorde, c'est *leur enlever toute possibilité d'intervenir comme actionnaires* dans la gestion des entreprises et *a fortiori* dans celle des industries où ils travaillent.

Bref, si les syndicalistes et les socialistes s'engagent dans le partage de l'autofinancement, ce ne peut absolument pas être selon les modalités qu'envisagent le pouvoir gaulliste. Selon quelles autres, alors ? Et pourquoi même s'intéresser à la formule, vu ses dangers ?

Théorie et pratiques socialistes

Il faut, ici, revenir un peu à la théorie, sans perdre de vue pour autant l'intérêt pratique des choses. La théorie c'est, pour les socialistes, que l'intérêt général, celui du plus grand nombre, l'emporte et doit l'emporter sur celui de la minorité des privilégiés. Le moyen de faire triompher l'intérêt général en matière économique, c'est la planification démocratique.

C'est au plan, élaboré et discuté démocratiquement par la nation, qu'il revient de définir ce que seront, durant les prochaines années, les objectifs poursuivis par le pays : objectifs sociaux (répartition plus juste du revenu, priorité aux faibles, garantie effective que les droits fondamentaux de la personne — au logement, au travail, à l'instruction — seront respectés) ; objectifs économiques (rythme de croissance, taux des investissements, équilibre des échanges

garantissant l'indépendance nationale, aide aux peuples sous-développés...) ; choix politiques d'une société œuvrant pour la paix, la liberté et l'entente internationale. C'est dans cet esprit que le P.S.U. a étudié et mis au point le contre-plan chiffré qu'il a proposé à l'ensemble de la gauche et au pays pour la période 1966-1970.

Les moyens d'appliquer les choix inscrits dans le plan démocratique sont évidemment nombreux, mais l'un des plus sûrs est d'avoir un secteur public étendu et dynamique, assurant dans toutes les branches dominantes de la vie économique le respect du plan. A cette raison d'être des nationalisations et de leur extension s'en ajoutent deux autres :

— permettre une expérience de gestion démocratique des entreprises, que refuse le capitalisme, parce que contraire à sa doctrine du profit et de la libre entreprise ;

— ensuite une diminution progressive du rôle des grands trusts capitalistes en les dépossédant de leurs moyens d'influence et d'enrichissement dans la France contemporaine. Bref, et sans insister sur ce point, il est clair que pour les socialistes l'objectif n'est pas l'appropriation collective d'une partie de l'autofinancement des firmes privées, mais la gestion démocratique de ces firmes, conformément aux objectifs du plan, donc leur nationalisation démocratique. Tel est le but ; mais on en voit les difficultés d'application immédiate.

• Pendant longtemps encore — et même pendant la phase de transition vers le socialisme — les firmes privées demeureront nombreuses ; or elles autofinanceront une grande partie de leur développement (entre 60 et 80 % de leurs investissements). *Pourquoi donc laisser leurs actionnaires posséder seuls ces profits réinvestis, qui sont le fruit de l'œuvre des travailleurs ?*

• De plus, les salariés n'ont aucune raison de renoncer aux avantages immédiats que pourrait leur procurer, en capital comme en revenu, l'appropriation partielle de l'autofinancement des firmes qui les emploient.

• Ces deux raisons se conjuguent pour inciter la gauche socialiste — syndicale ou politique — à rechercher une formule d'appropriation collective de l'autofinancement qui soit profitable aux masses à court terme et qui assure le développement de leur influence à long terme. Mais quelle formule ?

Six principes pour une bonne appropriation collective de l'autofinancement ?

On peut en imaginer plusieurs. Notre propos n'étant ici que d'ouvrir la discussion, tenons-nous-

en aux principes des solutions. Nous en distinguons six :

1 Toute entreprise, et pas seulement les sociétés, devrait être *obligée* par la loi d'attribuer à ses salariés une partie des profits qu'elle consacre à son autofinancement. Ce serait reconnaître ainsi le droit des travailleurs à la propriété des entreprises dont ils assurent l'essor. Si un tel système avait fonctionné depuis cent ans, les grands trusts financiers n'auraient pas aujourd'hui la puissance que nous leur connaissons (et qui est due à l'accumulation de profits sans cesse renouvelés) ; à l'inverse, le niveau de vie des classes populaires serait sensiblement plus élevé.

2 La part d'autofinancement à distribuer aux salariés *dépendra de l'utilité des investissements projetés par l'industrie en question*, au regard des objectifs du plan. Dans tel secteur (le pétrole, par exemple) où les entreprises ont l'habitude d'autofinancer complètement leurs investissements, même quand ceux-ci ne sont pas indispensables, la part d'autofinancement distribuée aux salariés devra être plus importante, de façon à réduire les possibilités de gaspillage des entreprises. Les sommes ainsi prélevées pourront être consacrées, au contraire, au développement des secteurs qui ont du mal à financer les investissements qu'ils ont prévus pour eux le plan. Ainsi le partage de l'autofinancement servira-t-il à l'application du plan ; ce qui constituera un progrès indiscutable, si le plan a été élaboré démocratiquement.

3 Cela nécessite, bien sûr, que les fonds d'investissement distribués aux salariés ne soient pas utilisés par chacun d'entre eux n'importe comment, ni même gérés dans le cadre de chaque entreprise ; ces fonds seraient en effet trop faibles pour pouvoir alors jouer un rôle économique efficace et les salariés qui les gèreraient n'auraient pas une vue assez vaste des besoins de l'économie nationale pour les employer comme il vient d'être dit. *C'est à l'échelon national que doivent être groupés et gérés tous les fonds* correspondant aux parts d'autofinancement attribuées aux salariés. Cela constituera très vite une vaste Caisse nationale, disposant de fonds suffisamment importants pour jouer un rôle majeur dans le financement des investissements français.

4 Cette Caisse nationale *participera en priorité* aux investissements que néglige le capitalisme : création d'entreprises dans les régions ou les secteurs utiles à la nation, mais délaissés par les capitaux privés ; développement des branches prioritaires que négligent les capitaux privés ; financement de la formation professionnelle... Pratiquement cela veut dire que

la Caisse interviendra activement au nom de l'intérêt général dans la gestion des entreprises, soutenant tel investissement ici, refusant de l'appuyer là. Cette intervention se fera par le moyen le plus classique : gérante de la partie du capital que chaque entreprise aura distribuée (au titre de l'autofinancement) à ses salariés, la Caisse interviendra comme un actionnaire important dans les assemblées générales et les conseils d'administration des firmes. Comme l'a fort justement souligné la C.F.D.T., dans un document qu'elle vient de consacrer à ce sujet, c'est cette intervention dans la gestion des firmes qui est, en l'espèce, l'élément le plus important pour l'avenir de l'économie française. *Ainsi peut s'instaurer, par les biais des participations à l'autofinancement, un contrôle des travailleurs sur l'évolution des entreprises*, pas non négligeable vers l'acheminement au socialisme.

5 Encore faut-il éviter que la mise en place de ce mécanisme n'aboutisse à une bureaucratie intolérable. Pour que le système soit parfaitement démocratique (car sans démocratie la socialisation de l'économie perd une de ses raisons d'être), il convient :

— que la gestion de la Caisse nationale soit assurée par les représentants élus des salariés et eux seuls (le patronat n'a, en effet, rien à y faire, puisqu'il s'agit de la propriété des salariés) ;

— qu'au niveau de chaque entreprise, les représentants des travailleurs soient amenés à donner leur avis à la Caisse nationale sur l'emploi des fonds qui leur appartiennent (cet avis étant seulement consultatif, car sinon on reviendrait au corporatisme d'entreprise).



Louis VALLON

Un cadeau empoisonné ?

6 *Sous quelle forme les salariés toucheront-ils la part d'autofinancement* qui leur a été attribuée par la firme qui les emploie ? La question est importante car c'est d'elle que dépend l'intérêt que porteront au système la grande majorité des travailleurs. On peut imaginer soit le paiement différé (au bout de cinq ans, dix ans,

quinze ans) du capital attribué par les firmes aux salariés, soit le versement d'une somme équivalente sous forme de retraite complémentaire, à soixante ou soixante-cinq ans.

Mais il importe, en cette matière comme dans les autres, que la *solidarité entre travailleurs soit bien marquée* pour éviter que les salariés des secteurs riches n'accentuent — par ce biais — leur avance sur leurs camarades des secteurs à faibles profits. Une participation égalitaire (à durée de travail égale) serait encore la meilleure formule. Parallèlement, pour marquer la solidarité entre travailleurs, employés et salariés en chômage, la Caisse devrait utiliser une partie de ses revenus pour verser des allocations complémentaires de chômage ou de réadaptation professionnelle.

Quelle réplique au sabotage du « mur d'argent » ?

Tels sont, Croyons-nous, les principes en fonction desquels les syndicalistes et les socialistes pourraient accepter l'appropriation de l'autofinancement et même l'utiliser pour acheminer notre pays sur la voie d'un socialisme démocratique. La vigilance qu'ils doivent déployer les uns et les autres à l'égard des initiatives d'autrui ne doit pas être exempte d'intelligence : il faut savoir parfois utiliser la tactique de l'adversaire à son avantage.

Notons cependant en terminant deux difficultés particulières à notre sujet :

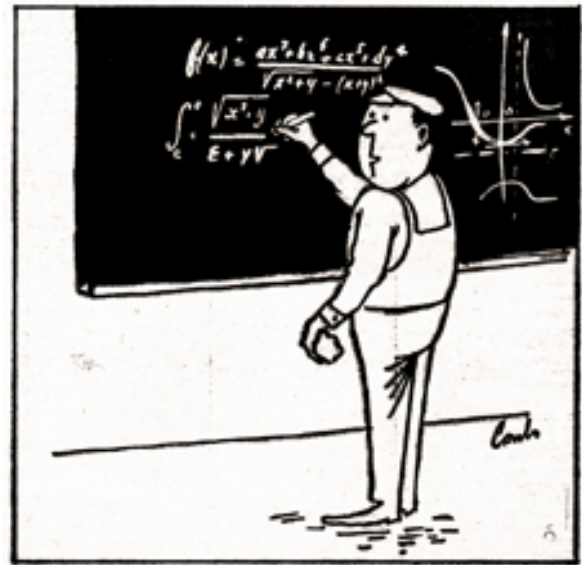
- l'appropriation collective de l'autofinancement *s'appliquera-t-elle ou non aux entreprises nationalisées* ? Répondre par la négative, c'est traiter les salaires du secteur public plus mal que les autres. Mais répondre par l'affirmative pour que les salariés de ce secteur aient part au développement de leur entreprise, c'est opérer un transfert à leur profit d'un bien qui est, par principe, la propriété de toute la nation. On est confronté ici au problème — rejeté par le pouvoir depuis vingt ans — de la nationalisation démocratique : quels sont, en fait, les droits des travailleurs sur leur entreprise quand elle est au service du pays ?

- autre difficulté : en partageant l'autofinancement, ne va-t-on pas « décourager l'épargne », selon l'expression chère au patronat ? Les capitalistes continueront-ils à autofinancer, si une partie des profits doit être donnée aux salariés ? Les épargnants souscriront-ils aux augmentations de capital des sociétés, si une partie du profit réalisé grâce à elles est donnée aux salariés ?

C'est là un des aspects du problème — fort difficile — du passage au socialisme : dans la phase de transition il ne faut pas s'attendre à des cadeaux de la partie adverse, bien au contraire. *Le « mur d'argent » qui a saboté l'expérience de 1936 en sabotera d'autres.* Cela conduira logiquement les partisans du socialisme à répliquer en durcissant leur attitude.

Ce n'est certes pas le gouvernement Pompidou-Debré qui peut sérieusement faire peur au patronat. Mais une appropriation sérieuse de l'autofinancement se heurtera, elle, à l'hostilité des possédants. La gauche doit réfléchir à l'avance à la réplique qu'elle leur opposera. La rencontre socialiste de Grenoble, dans six semaines, en fournira une excellente occasion.

Jean Todure.



Les calculs de « l'actionnaire ».